

**Aux Collèges communaux**  
**Aux Bureaux Permanents**  
COPIE :  
A l'association « Réseau des Chefs de projets  
PCS »

**Objet : Prolongation d'une année de la programmation 2020-2025 « Plan de cohésion sociale » en cours**

**Mesdames, Messieurs,**

Le Gouvernement wallon a approuvé en 1<sup>ère</sup> lecture le 13 mars dernier un avant-projet de décret prolongeant la programmation actuelle des Plans de Cohésion Sociale (PCS) jusqu'au 31 décembre 2026.

Le report du terme de l'appel à projets, initialement prévu pour le 31 janvier 2025, se justifie par plusieurs raisons. Tout d'abord, l'analyse approfondie des actions menées dans le cadre de la programmation actuelle a mis en évidence des besoins structurels qui exigent des ajustements significatifs. Par exemple, des problèmes liés aux délais serrés pour le dépôt des plans ont été relevés. En outre, le processus actuel de transmission des plans et des annexes via une boîte mail générique s'est avéré inefficace et sujet à des erreurs. Par ailleurs, le décret du 25 avril 2024 a révélé des ambiguïtés et des lacunes, notamment dans le calcul des 25% d'actions surnuméraires ou dans les critères d'approbation basés sur l'intérêt général. Ces imprécisions, combinées à une charge administrative encore importante et à des exigences de contrôle renforcées, impliquent une révision du dispositif.

Par ailleurs, cette prolongation permettra de réformer le dispositif dans le respect de la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029, laquelle met largement l'accent sur la simplification administrative, l'autonomie des pouvoirs locaux et l'adoption du principe de confiance. Le Gouvernement entend s'appuyer sur cette prolongation et sur son administration pour mener un travail approfondi en collaboration avec les acteurs de terrain concernés, afin de faire émerger un dispositif à la fois efficace et aligné avec les besoins des citoyens.

En prolongeant la programmation actuelle, le Gouvernement entend éviter une rupture des services assurés par les PCS pour les citoyens et permettre la mise en œuvre d'une réforme ambitieuse et adaptée tout en ne créant pas « d'années blanches ». Cette prolongation garantit en outre que les financements actuels restent stables et accessibles pour l'année 2026. Cela assure ainsi la pérennité des actions essentielles menées par les PCS, telles que notamment la lutte contre les

assuétudes, l'aide en cas de froid extrême ou de canicule, et le co-financement de structures locales, tout en évitant des interruptions dommageables aux bénéficiaires.

En résumé, ce report est une opportunité de repenser et d'améliorer en profondeur le dispositif PCS, tout en maintenant la continuité des services pour les citoyens et en assurant une transition harmonieuse vers un cadre législatif plus adapté.

Le parcours législatif doit maintenant suivre son cours pour entériner cette décision.

Les services de mon administration sont à votre entière disposition pour toute information ou précision que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée,

**Le Ministre des Pouvoirs locaux,**



**François DESQUESNES**